



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 14 novembre 2014

Communiqué de presse

Mise à disposition du public des rapports de dépollution du Cosette

Suite à l'immersion du Cosette le mardi 4 novembre 2014, la préfecture, comme l'a souligné le ministre des Outre-mer lors de sa visite en Martinique, se tient prête à informer les Martiniquais des mesures qui ont été prises tout au long de cette opération.

Le préfet a décidé de mettre à disposition du public, en consultation, les rapports d'experts faisant état des opérations de dépollution effectuées sur le Cosette avant son immersion.

Si l'État a dû procéder à une immersion dans l'urgence, cette opération a été faite dans les règles. Des experts indépendants ont été mandatés pour constater la dépollution. La préfecture a toujours recherché la plus grande transparence sur ce dossier comme sur les autres.

Ces documents seront consultables par tous les citoyens qui en font la demande, en préfecture et sous-préfecture, pendant un mois à compter du lundi 17 novembre 2014 aux lieux et horaires ci-dessous :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

- **Préfecture de Fort de France** : Bureau de la Communication Interministérielle
Rue Louis Blanc – (angle de la rue Félix Éboué) - Fort de France
- **Sous-préfecture de Trinité** : Secrétariat du sous-préfet
Rue Joseph LAGROSILLIÈRE - Trinité
- **Sous-préfecture du Marin** : Accueil
Morne Désir - Marin
- **Sous-préfecture de St Pierre** : Accueil
21, rue Caylus (ancienne trésorerie) – Saint-pierre

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42- audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/1